

LE BAS-BRETON

JOURNAL RÉPUBLICAIN DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Pour ce qui concerne la Rédaction, l'Administration du Journal, les Abonnements et les insertions adresser à M. Ch. LE GOFF, propriétaire-gérant, au Bureau du Journal.

Les lettres et réclamations non affranchies ne peuvent être reçues.
Les articles non insérés ne sont pas rendus : ils sont brûlés.

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL

Châteaulin, ville..... 6 francs.
Par la poste et départements..... 7 »
Hors du département..... 8 »
Le Numéro : DIX centimes.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces judiciaires, Administratives, Ventes : la ligne, 1 fr. 50 ; Autres insertions : 2 fr.

ABONNEMENTS & INSERTIONS

Les Abonnements et les Insertions se paient à l'avance. — Les insertions se paient en raison du nombre de lignes dont elles tiennent la place. — Les lignes sont comptées au kilomètre. — Le minimum de toute insertion est de 3 francs.

AVIS. — Tout abonné qui, à l'expiration de son abonnement, n'aura pas refusé le journal sera considéré comme réabonné pour une même période, et il en doit le prix.

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal et à Paris : Agence Havas, 8, Place de la Bourse.

Inauguration de l'Hôtel de Ville et du Service d'adduction d'eau

M. DUMESNIL, ministre de la Marine, à Châteaulin

La journée du 22 mars 1925 est à compter dans les fastes de Châteaulin, constituant une réconfortante fête républicaine.

Malgré les mauvais pronostics de la veille et de l'avant-veille, le temps s'est montré relativement clément pour la saison. Dans la nuit, il est vrai, la neige est tombée, mais cette parure blanche le matin ajoutait encore un cachet pittoresque à notre jolie cité, d'autant plus que quelques rayons de soleil se sont montrés par moments, égayant tous les cœurs, faisant oublier le froid et quelques giboulées.

De nombreux drapeaux flottaient aux maisons. Débarqué à Quimper par l'express du matin, le ministre de la Marine, escorté par des gendarmes à cheval, arrivait en automobile à 10 h. 30, devant la sous-préfecture, accompagné de MM. Fenoux, Le Hars et Lancien, sénateurs, MM. Le Bail, Danielou, Goude et Masson, députés, M. Rischmann, le nouveau préfet du Finistère, et sa suite. Il est bien accueilli par la population. Reçu par la municipalité, le vice-amiral Grout, préfet maritime de Brest, le sous-préfet, et la musique des Equipages de la Flotte de Brest, qui venait de descendre de la gare de Châteaulin-Orléans et joue la "Marseillaise". M. Dumesnil reçoit peu après les fonctionnaires et les délégués des comités radicaux et radicaux-socialistes du département, présentés par M. Le Bail, député, le chef écouté de ces partis. Pour chacun, il a eu un mot aimable et assuré tous les services de la sollicitude et de l'appui du gouvernement. S'adressant particulièrement au personnel enseignant dont la mission est si délicate mais bien remplie, et pourtant si critiquée par des adversaires sans scrupules, il le félicite de son dévouement à l'école nationale.

Il est 10 h. 45, le cortège se forme pour se rendre, avec escorte de gendarmes à cheval et drapeau des Vétérans 1870-1871, au monument des Morts pour la France. Un détachement de fusiliers marins s'y trouve déjà pour rendre les honneurs. Le "Garde à vous" résonne à l'arrivée du ministre et trois gentililles filettées, dont deux en costume breton du pays, remettent une gerbe de fleurs à M. Dumesnil qui les complimente et les embrasse aux applaudissements de la foule compacte massée aux abords de la place de la Victoire. Face au poilu et dans le recueillement du public, le ministre s'incline et dépose les fleurs au pied du monument, tandis que la musique joue la "Marseillaise". Une minute de silence et le cortège repart, ovationné sur son passage, pour se rendre à l'hôtel de ville pour son inauguration.

L'intérieur de l'édifice communal a été orné avec le meilleur goût de plantes vertes et de feuillage. Le ministre est reçu par M. Halléguen, maire, ses adjoints et les conseillers municipaux et visite les principales salles, ne cachant pas son émerveillement pour leur agencement. Dans la salle des mariages, le maire s'adresse en ces termes à M. Dumesnil :

« En vous présentant le conseil municipal de Châteaulin, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue, ainsi qu'à M. le préfet et à tous les parlementaires qui vous accompagnent dans cet hôtel de ville que vous avez bien voulu venir inaugurer.

« Vous êtes ici, monsieur le ministre, au milieu d'une population bretonne foncièrement attachée aux idées républicaines. C'est vous dire avec quelle joie elle accueille aujourd'hui votre visite.

« Les administrateurs de la commune, après avoir tenu leurs promesses vis-à-vis de leurs concitoyens en leur donnant une mairie digne d'eux et un service d'adduction d'eau jugé indispensable, ont voulu convier un membre du gouvernement de la République à présider la fête d'inauguration de ces travaux.

« Vous avez accédé, monsieur le ministre, à l'amicale demande qu'ont faite auprès de vous MM. les parlementaires républicains du département et vous avez accepté avec le plus grand plaisir, comme vous m'écriviez dans votre réponse.

« Au nom de la municipalité de Châteaulin et de la population tout entière, nous vous remercions de cet honneur et de cette marque de sympathie.

« Je vous souhaite la bienvenue, et permettez-moi de terminer, en criant : Vive la République ! »

« Mon cher maire, répond en substance le ministre, permettez-moi de vous dire mon cher ancien collègue, car ceux qui vous ont connu à la Chambre ne vous ont point oublié, je suis particulièrement heureux de recevoir votre invitation, ainsi que celle des sénateurs et députés républicains du Finistère. C'est une joie, en effet, pour un ministre de la Marine, de

venir visiter cette vieille terre de Bretagne dont les fils ont fait la gloire de la marine française.

« Et ce voyage s'effectue en des circonstances d'autant plus agréables qu'il s'agit de l'inauguration de choses de première utilité : hôtel de ville et service des eaux.

« Vous avez eu raison de vouloir, pour votre cité, un hôtel de ville, une maison commune qui fut large, gaie, claire. Et vous avez eu l'excellente idée de penser à la joie de vos concitoyens en créant une salle des fêtes. Quand la vie est faite de travail, il faut l'enjoliver ; après le labeur, il convient de se réunir pour s'égayer. D'ailleurs, une petite ville de 4.000 habitants est-elle autre chose qu'une grande famille ?

« En prenant souvent le chemin de cet hôtel de ville, la charmante population de Châteaulin prendra de plus en plus l'habitude de fraterniser.

« Vous inaugurez aussi un service d'eau. C'est une amélioration considérable apportée à l'hygiène du pays. Cela ne se fait point sans entraîner des dépenses, mais cela aussi vous permettra des recettes, qui ne tarderont pas d'équilibrer le crédit consenti.

En terminant, le ministre remercie M. Halléguen de son invitation et de son excellent accueil, se félicite de se trouver avec une municipalité républicaine, à la tête de laquelle est un bon citoyen, qui a toujours donné tout son cœur à la cause démocratique, sans oublier les intérêts communaux qu'il a défendus avec le concours dévoué de ses collaborateurs. Vous avez, Monsieur le Maire, ajoute-t-il, poussé le cri de : Vive la République ! Je connais l'esprit de justice et de liberté des Bretons. Ils sont républicains de vieille roche et désirent un régime de vraie liberté par la tolérance, et ils n'entendent pas être molestés dans leurs convictions justes.

Après cette réception, M. Dumesnil passe dans la salle des délibérations du conseil et signe sur le registre le procès-verbal qui commémorera la cérémonie de ce jour.

Au dehors, devant l'Hôtel de Ville, une foule nombreuse attend le ministre qui doit procéder à la remise de décorations militaires, croix d'officier et de chevalier de la Légion d'honneur, médailles militaires, à six titulaires. Elle se fait avec le cérémonial habituel en présence des autorités et d'un détachement de gendarmes et de marins. Aussitôt après, par un geste délicat allant droit au cœur de la population châteaulinoise, qui applaudit la haute distinction venant reconnaître les mérites et les services d'un maire estimé et vénéré, le ministre épingle sur la poitrine de M. Halléguen, dont la profonde émotion est visible, la croix de chevalier de la Légion d'honneur et lui donne l'accolade.

Le ministre assiste ensuite à des manœuvres de lances d'incendie qu'il suit avec intérêt sur divers points de la canalisation d'eau et, l'heure pressant, applaudit et salue sur le parcours, se dirige, à midi, vers la salle du banquet.

Au Banquet

Le banquet a lieu sous la halle au blé, décorée de verdure et de guirlandes, et près de 400 convives y prennent part, applaudissant avec enthousiasme le ministre à son arrivée.

Nous remarquons à la table d'honneur : M. Dumesnil, ministre de la marine, qui préside, ayant à sa droite : MM. Rischmann, préfet du Finistère ; Le Hars, sénateur ; Danielou et Masson, députés ; Dauban, sous-préfet ; le chef de cabinet militaire et l'officier de la maison militaire du ministre de la marine ; l'aide de camp du préfet maritime ; à sa gauche : MM. Halléguen, maire de Châteaulin ; MM. Fenoux et Lancien, sénateurs ; Le Bail et Goude, députés ; Grout, préfet maritime de Brest ; le secrétaire général de la préfecture ; le chef de cabinet civil du ministre de la marine ; Février et Cariou, conseillers généraux ; en face : MM. Anthony, adjoint au maire de Châteaulin ; Le Guern et Le Gorgeu, conseillers généraux ; Béliard, procureur de la République ; Pageaud, receveur des Finances ; Bender, capitaine de gendarmerie ; le docteur Baley, conseiller municipal ; Le Gall, Andro et Goalez, conseillers d'arrondissement ; Bourbis, maire du Faou ; le docteur Le Buannec, conseiller d'arrondissement ; Damey, président du tribunal, conseiller général ; Le Coz et Kergourlay, conseillers généraux ; Le Goff, adjoint au maire de Châteaulin ; Masbou, inspecteur d'Académie ; le chef de cabinet du préfet ; Damoy et Launay, conseillers d'arrondissement ; Bauguion, doyen du conseil municipal ; Bourlés,

maire de Lannédern, doyen des maires de l'arrondissement.

Aux autres tables : des membres du conseil municipal, des maires et conseillers municipaux de l'arrondissement et de la région, des chefs de service et fonctionnaires des diverses administrations, les entrepreneurs des travaux de l'hôtel de ville et du service d'eau, des membres de l'enseignement, des délégués du parti socialiste et du parti radical et radical-socialiste, des souscripteurs de toutes les classes de la société, industriels, commerçants, ouvriers, cultivateurs, la presse départementale.

Chacun fait honneur au menu succulent du maître traiteur, M. Le Meur, de notre ville, et servi par d'accortes jeunes filles, tout en étant charmé par les morceaux exécutés par la musique des Equipages de la Flotte.

Le champagne pétillait dans les coupes, le moment des discours est arrivé. Nous les donnons dans l'ordre dans lequel ils ont été prononcés. Inutile de dire qu'ils ont été accueillis et hachés par des applaudissements nourris et de multiples bans.

Discours du Préfet du Finistère.

Le ministre de la marine donne d'abord la parole au nouveau préfet du Finistère.

Dans un langage richement imagé, l'orateur présente à M. Dumesnil ce coquet petit coin du pays de Cornouaille, en fête en son honneur, et exhalte les sentiments profondément républicains qui se trouvent au fond du cœur des Bretons.

Il est heureux de saluer, à l'occasion de cette belle fête républicaine, le sympathique représentant du gouvernement, ce chef autorisé de notre marine nationale à laquelle la Bretagne donne tant de ses enfants. Depuis peu de temps encore à la tête de ce département, M. Rischmann a cependant pu apprécier déjà le caractère dominant des Bretons : l'amour de la liberté, de la justice et du droit. Cette tendance à toujours plus de bonheur et de liberté, il est heureux de la constater dans les actes du gouvernement auquel les vrais républicains font si justement confiance. Et le préfet lève son verre à la République large et tolérante, à M. Herriot, à M. Doumergue.

Discours de M. Halléguen, maire.

M. Halléguen, maire de Châteaulin, s'exprime dans les termes suivants :

Monsieur le ministre,
Monsieur le préfet,
Monsieur le préfet maritime,
Mesdames, messieurs,

La ville de Châteaulin est aujourd'hui heureuse. Elle a l'honneur et le plaisir de posséder sur son territoire pour trop peu de temps, hélas ! un membre éminent du gouvernement de la République qui, cédant au désir exprimé par sa municipalité et son conseil municipal, et à l'amicale démarche de la représentation républicaine du Finistère, n'a pas hésité à entreprendre un long voyage pour venir présider à l'inauguration de son hôtel de ville et de son service d'adduction d'eau.

Au nom de tous mandants, mon premier devoir est donc de vous remercier, monsieur le ministre, de votre précieuse marque de sympathie et de vous en exprimer notre vive reconnaissance.

Je tiens à vous dire aussi, combien nous avons tous été touchés du beau geste que vous avez fait ce matin, dès votre arrivée, en allant déposer des fleurs au pied du monument élevé aux enfants de la commune morts pour la France.

La population saura se souvenir de cette délicate attention, qui prouve que le patriotisme n'est pas l'apanache d'un parti, si bruyant soit-il, et que la pensée du gouvernement auquel vous appartenez est, par dessus tout, d'honorer la mémoire de ceux qui sont tombés pour la défense du pays, de la justice et du droit.

Soyez aussi les bienvenus dans cette maison : monsieur le préfet du Finistère, qui avez réservé à Châteaulin votre première visite dans le département, et qui y recevez toujours le plus bienveillant accueil ; monsieur le préfet maritime de Brest, qui représentez, aux côtés de notre ministre, la vaillante marine française, composée de tant de braves Bretons et qui avez si aimablement mis à notre disposition l'excellente musique de la flotte, dont l'éloge n'est plus à faire, et qui nous tint toute la journée sous le charme des meilleurs morceaux de leur réper-

toire ; messieurs les parlementaires, dont la courtoisie auprès de M. le ministre de la Marine l'a déterminé à accepter l'invitation que vous lui avez transmise au nom de la municipalité châteaulinoise, ce dont je les remercie de tout cœur.

Enfin, vous tous, messieurs, amis et hommes politiques, qui, de tous les coins du département, êtes accourus rehausser de votre présence l'éclat de cette fête.

La double cérémonie à laquelle vous venez de participer, monsieur le ministre, comptera dans les annales de notre cité. La date du 22 mars 1925, consacrée par votre signature sur le registre des délibérations du conseil municipal, est celle de l'achèvement des plus grands travaux entrepris dans la commune depuis de nombreuses années. Si les événements avaient suivi leur cours normal, ils auraient été terminés, du moins en ce qui concerne l'hôtel de ville, en 1914 ou 1915, et dans des conditions beaucoup moins onéreuses pour nos finances.

Mais la terrible catastrophe qui, espérons-le, ne se produira plus, est brusquement survenue, appelant sous les drapeaux la plus grande partie des ouvriers employés à la construction du bâtiment, et il a fallu interrompre les travaux.

M. Halléguen dit comment ces travaux furent repris, et continue.

Mais une chose indispensable à la vie nous manquait encore à Châteaulin. C'était l'eau ! Nous avions bien une canalisation déjà ancienne, qui ne répondait plus aux besoins actuels, et dont l'état était d'ailleurs très défectueux. Au surplus, plusieurs quartiers de l'agglomération étaient complètement privés d'eau.

Fidèles à nos promesses, nous décidâmes, le 13 novembre 1910, de rechercher aux environs de la ville une source suffisante pour pouvoir l'alimenter.

Nous nous sommes adressés à un ingénieur hydrographe, puis au puissant concours et à l'expérience des affaires de mon vieil ami Louppe, sénateur, qui s'est empressé, comme toujours, de nous être agréable.

Il prépara un avant-projet, que le Conseil municipal approuva le 25 avril 1912 ; puis, le 25 septembre 1913, le projet définitif est lui-même adopté, mais subit des modifications qui firent encore malheureusement interrompre les travaux.

Enfin, en 1922, la commune traita avec M. de Kervenoël, propriétaire des terrains, à la modération, à l'amabilité duquel je suis heureux de rendre ici hommage, et le 9 septembre 1923 le mémoire de l'auteur du projet est présenté, les plans et les devis furent admis.

Les travaux commencèrent et continuèrent en régie, malgré le chômage et les intempéries, sous l'habile surveillance du dévoué M. Pirou, directeur des travaux communaux qui, dans cette entreprise comme dans celle de la mairie, nous a été d'un si précieux concours, avec la collaboration de son digne chef, notre ami Hennigou.

Vous l'avez vu, monsieur le ministre, l'œuvre est terminée. Le service d'eau fonctionne aujourd'hui régulièrement à Châteaulin, et c'est avec plaisir que je salue encore une fois le membre du gouvernement qui a tenu à présider à son inauguration.

Qu'il me soit permis de remercier ici d'une façon toute spéciale tous ceux qui ont été les ouvriers, les auteurs du projet de ces deux œuvres d'utilité publique. Chacun a apporté à l'édifice son intelligence, son travail et sa peine. Tous ont droit à notre sincère reconnaissance.

Je n'aurai garde d'oublier non plus dans mes remerciements mes excellents adjoints, mes fidèles amis du conseil municipal, et notre dévoué secrétaire de mairie, l'homme du devoir dans toute l'acception du mot, qui ont réuni leurs efforts et se sont dépensés sans compter pour arriver à leur réalisation.

Avant de terminer, je veux vous dire, monsieur le ministre, que vous êtes dans ce moment l'hôte d'une population sincèrement républicaine.

Nous sommes de ceux qui ne transigent pas sur le principe. Nous savons ce que la France doit à la République, qui l'a conduite à la victoire, et nous ne permettrons pas que, sous un prétexte ou sous un autre, on touche aux lois qui sont la base même du régime républicain.

Nous voulons la liberté absolue de conscience, pour laquelle nous avons toujours combattu, et c'est pour cela que nous demandons l'application intégrale de toutes les lois de défense républicaine et laïque.

Discours de M. Le Bail, député

Citoyens,
Citoyennes,
Mon cher ministre et ami,
Nous vous avons reçu à bras ouverts. Quand je dis nous, je veux parler des représentants les plus autorisés de la démocratie urbaine, rurale et maritime de l'arrondissement de Châteaulin, accourus de tous côtés pour vous saluer, vous entendre et vous acclamer.

Ces acclamations vont au citoyen qui a su demeurer invariablement fidèle à ses idées et dont l'âme s'est ouverte généreusement à la compréhension et au soulagement des souffrances et des misères qui sont le triste lot de l'humanité douloureuse.

Elles vont encore au ministre de la Marine, car, pour un Breton, Bretagne et marine c'est tout un. Elles vont enfin au ministre du gouvernement du cartel des gauches et à son chef éminent, M. Herriot.

Le bruit des manifestations récentes provoquées par l'évêque et préparées par les soins du clergé, est certainement parvenu jusqu'à vous. Ne soyez pas dupe des apparences. La vraie Bretagne n'est pas dans son ensemble la terre des prêtres et le Finistère, en particulier, a un passé républicain ou libéral dont il a le droit, à juste titre, de s'enorgueillir.

Je voudrais dans un raccourci rapide, vous en donner une idée.

Lors de la guerre de l'indépendance américaine, nombreux furent les chefs, les marins et les soldats finistériens qui aidèrent les Américains à conquérir et à affermir leur nationalité et à cueillir, là-haut, les étoiles dont ils ont décoré les soies de leurs drapeaux.

Dès l'aurore de la Révolution française, les premiers groupes de fédérés qui arrivent à Paris pour défendre les idées nouvelles sont des Bretons. Michelet en profite pour appeler nos compatriotes les *amis de la Liberté*.

Quels représentants du peuple plus dignes d'éloges que Guezno, d'Audierne, et Guermeur, de Quimper, tous deux délégués par la Convention aux armées qui opéraient dans l'Ouest contre la chouannerie. Guermeur affronte le danger et tue de sa main un chef vendéen, lors de la retraite du Mans, tandis qu'au retour, arrivé à Etampes, Guezno, qui avait reçu 150.000 fr. pour les besoins de l'armée, n'a pas de quoi régler le modeste repas de 30 sous qu'il prend à l'auberge et il laisse en gage, aux mains de l'hôtelier, sa médaille de représentant du peuple.

Kervélegan, de Quimper, est blessé en protégeant la Convention nationale avec des fédérés bretons.

Comment ne pas plaindre la destinée de Briand, un agriculteur de Plonévez-du-Faou, ancien député à l'Assemblée législative, homme doux et juste et qui, du fait seul qu'il avait embrassé la cause de la Liberté, encourut la haine inexorable de la chouannerie.

Après avoir renoncé à tout mandat législatif, il exerçait les modestes fonctions de juge de paix à Brieç; il avait échappé à maints complots ourdis contre sa vie. L'imagination populaire le disait protégé grâce à des livres de magie. Une nuit, les chouans assaillirent sa demeure et le blessèrent. Pour échapper à la poursuite, il s'était jeté dans la rivière l'Odel, proche de Kerjose, sa demeure, et il fut achevé là, par les balles des chouans persécuteurs, assoiffés de vengeance.

Rappellerai-je la mémoire de la Tour d'Auvergne, l'admirable Breton qui fut grand parce que sa belle âme de soldat était surtout pénétrée des plus nobles vertus civiques ?

Faut-il rappeler encore que, sous la Restauration, le Finistère envoya siéger au Palais-Bourbon quatre députés libéraux sur six, et, qu'en 1848, le département du Finistère accueillit avec enthousiasme la Révolution nouvelle qui donnait à chaque citoyen le bulletin de vote. Le Breton a plus que tout autre le sens et le besoin de l'égalité.

Enfin, lors du plébiscite de décembre 1848, le Finistère fut un des trois départements français qui donnèrent une majorité au général républicain Cavaignac contre Louis Napoléon. Si la France avait imité cet exemple, le cours de notre histoire eût été changé.

On ne saurait trop louer le Finistère républicain après la défaite de 1870. Sans doute les élections de février 1871 dans le Finistère envoyèrent à l'Assemblée nationale une liste composée de monarchistes, mais les élections complémentaires de juillet 1871 furent en politique quelque chose d'analogue à ce que fut, dans la guerre, le redressement de la Marne en 1914. Le Finistère envoya siéger quatre républicains à la même assemblée avec une majorité de 20 000 voix. Deux ans après, ce fut le tour de M. Swiney qui battit le cléricale Le Guen avec une majorité aussi forte.

Les anciens ont conservé la mémoire des batailles toujours victorieuses menées par les blancs et les rouges contre la chouannerie. Au 16 mai, comme lors du Boulangerisme et du Nationalisme, le Finistère compta en moyenne sept députés républicains sur dix.

A la tête du parti républicain on trouvait un admirable chef Louis Hémond, homme d'action et animateur incomparable, éloquent, inspiré, et qui, dans la lutte des partis, paraissait aussi grand qu'un Kléber au milieu de la bataille.

Voilà, mon cher ministre, quelques traits de l'histoire des luttes des blancs et des rouges contre les blancs dans notre département.

Nous avons un programme qui tient en deux mots : joie et lumière.

Nous voulons l'école unique et l'instruction intégrale au profit des meilleurs des enfants de la patrie, pauvres ou riches.

C'est la République qui a organisé démocratiquement l'enseignement du peuple, qui éclaire et meuble les cerveaux, ennoblit les consciences, moralise et forge les âmes.

Et puis, nous voulons pour tous la joie qui résulte de l'amélioration de la condition matérielle des hommes et permet à chacun par le crédit et le jeu des libres institutions et des assurances sociales, de remplir sa destinée et de réaliser la plénitude de la vie.

Le progrès doit se dépasser sans cesse lui-même. La vie de l'humanité pensante et aimante est comme

celle du Juif-Errant, sans cesse acheminée d'une façon continue vers le mieux social, vers le bien inconnu.

Sans doute la politique se tient dans le positif et ne peut aspirer à l'absolu. Mais, s'il faut sérier les questions, il faut après la réalisation d'une réforme en entreprendre et en réaliser immédiatement une autre. Le progrès est indéfini.

Comme l'onde sous l'onde en une mer sans fond.

Mon cher ministre,

Chaque Breton est un idéaliste doublé d'un homme d'action.

Renan a dit de nos ancêtres de race celtique qu'ils étaient les compagnons de route des étoiles.

Nous plaçons très haut notre idéal laïque, démocratique et social, orienté vers le bonheur de la destinée humaine et la religion de la beauté que nous voulons rendre accessible à tous.

Cet idéal repose bien haut sur le roc escarpé de la haute montagne dépeinte par Harlaucourt, et apparaît dans la splendeur de l'azur sillonné par le vol de l'aigle et le feu de l'éclair.

Citoyens et citoyennes,

Je bois au ministère du cartel des gauches, à mon éminent ami, M. Dumesnil, ministre de la Marine, à M. Herriot, président du Conseil, un admirable républicain.

Je lève mon verre à la République une et indivisible, celle de nos pères qui sera encore celle de nos enfants, à la République immortelle.

Discours de M. Daniélou, député

La parole est ensuite donnée à M. Daniélou, député. Après avoir félicité et remercié la municipalité républicaine de Châteaulin, il expose et développe clairement toutes les difficultés auxquelles le gouvernement actuel a dû faire face, dès son avènement, pour conserver ses alliés au dehors et équilibrer enfin le budget national. Ce formidable travail a été mené à bien, tout à l'honneur des républicains émérites qui président aux destinées de la France. Il s'élève avec force contre les fauteurs de guerre civile, ces soi-disant persécutés, usant cependant des mêmes droits que les autres, et qui sèment la révolte et la haine dans le but de s'emparer du pouvoir à leur seul profit.

Discours de M. Masson, député

Au nom du parti socialiste, M. Masson dit toute sa joie d'avoir été invité à cette belle manifestation républicaine et laïque, à laquelle le gouvernement lui-même a tenu à s'associer.

Il met en garde les esprits trop optimistes contre le péril cléricale, plus menaçant que jamais, et montre la nécessité absolue de l'union entre tous les vrais républicains, de toutes nuances, pour donner plus de force au vaillant gouvernement de M. Herriot auquel il se plaît à rendre hommage.

Il parle de l'œuvre immense déjà accomplie par ce dernier, malgré la sourde opposition d'une minorité violente et tapageuse, couvrant hypocritement sa face cléricale sous le masque de la démocratie. Poursuivant son réquisitoire, M. Masson met en balance la stérile hostilité réactionnaire et les lois sociales à l'étude et destinées à créer plus de bonheur dans une atmosphère de paix et de large tolérance. L'école unique surtout est combattue violemment précisément à cause de son caractère très net de laïcité et de respect des opinions, mais l'orateur, se tournant vers le ministre, fait confiance au gouvernement et l'invite à poursuivre son œuvre de justice et de laïcité.

A ce moment, le ministre donne lecture d'un télégramme de M. Bouilloux-Lafont, député, s'excusant et regrettant, à cause de sa mission au Maroc, de ne pouvoir être parmi ses amis républicains. Il fait part également que M. Louppe sénateur, président du Conseil général, lui a dit avec regret au moment de son départ de Paris qu'il ne pouvait venir à Châteaulin, retenu par la maladie de Mme Louppe, pour le rétablissement de laquelle avec tous les assistants le ministre forme les meilleurs vœux de rétablissement.

Discours de MM. Louppe et Lancien, sénateurs

M. Lancien, sénateur, vice-président du Conseil général, donne lecture du discours qui devait être prononcé par M. Louppe, malheureusement empêché :

Monsieur le ministre,
Monsieur le maire,
Monsieur le préfet,
Mesdames, messieurs,

Je remercie bien sincèrement M. le maire et la municipalité de Châteaulin d'avoir bien voulu m'inviter à la fête d'aujourd'hui, invitation que, je me hâte de le dire, j'ai acceptée avec empressement.

Elle me prouve d'abord le grand plaisir et le grand honneur de venir, en ma qualité de président du Conseil général, souhaiter la bienvenue à son arrivée dans notre département, au nom de nos populations finistériennes, au représentant que le gouvernement a désigné pour présider à la double inauguration de l'hôtel de ville et du service d'eau de Châteaulin, et témoigner une fois de plus à notre ami, M. Dumesnil, ministre de la marine, tous les sentiments d'amitié et d'estime que mérite sa sympathique personne.

Les populations, vous les connaissez, monsieur le ministre, plus que de réputation, et, chef du département de la marine, vous avez déjà pris contact avec elles au cours du voyage d'études que vous êtes venu faire, il y a quelques semaines, dans notre grand port de Brest.

Vous savez qu'elles sont profondément patriotes, que, comme les autres régions de la France, elles ont donné sans compter leurs enfants à la patrie au moment de la grande tourmente, et qu'elles travaillent dans le calme et le silence, dans leur sphère locale, avec toute l'ardeur dont elles sont capables, pour contribuer au relèvement de la France.

Elles n'ignorent pas — elles sont trop conscientes — que, pour cela, la paix extérieure, avec la sécurité au dehors, la paix intérieure, avec le calme et l'union au dedans, sont choses indispensables.

Elles travaillent, et, à quelques rares exceptions près, elles restent à l'écart des agitations, gardant le respect nécessaire des lois, de l'ordre et de la liberté, fondements même de la société, de la patrie et de la République.

Vous connaissez leurs desiderata au point de vue matériel, ils sont ceux de toutes les régions de Fran-

ce : entretien et développement des routes, entretien et développement de nos grands ports de commerce, de nos petits ports de pêche, défense des rivages maritimes menacés, assainissement de nos villes, de nos campagnes, lutte contre la tuberculose, multiplication des adductions d'eau potable, distributions de l'énergie électrique dans les campagnes, etc.

Hélas ! nous savons tous pourquoi toutes ces questions attendent, et nous savons tous quelles sont les causes de la situation financière. La relever, coûte que coûte, redonner au franc, sinon sa valeur ancienne, du moins une valeur stable, telle doit être notre incessante préoccupation ! C'est le seul moyen de faire baisser le coût de la vie !

Mais il est un point sur lequel je ne puis pas insister auprès de vous, monsieur le ministre, qui avez la responsabilité de la marine. Celle-ci ne peut rester ce qu'elle est : il faut la rétablir, et pour donner à la France la sécurité des mers et pour assurer ses relations avec ses colonies. Oui, il faut donner à la France la marine qui lui convient actuellement.

A coup sûr, la solution n'est pas facile ; mais vous êtes jeune et actif, vous êtes débarrassé de tout préjugé, vous savez choisir vos collaborateurs ; vous saurez, avec la collaboration éclairée et dévouée des commissions de la marine, de la Chambre et du Sénat, vous saurez, dis-je, la trouver et la faire aboutir dans un très court délai.

Nous vous faisons confiance !

Et maintenant permettez, mon cher ministre, au doyen des parlementaires républicains du Finistère, doublé d'un ancien député républicain de la première circonscription de Châteaulin, ce dont il n'est pas peu fier, de vous dire tout à fait intimement que vous êtes ici, ce que vous n'ignorez pas, dans une réunion de rouges, c'est-à-dire de républicains. Vieille classification que vous n'avez peut-être pas dans la Seine-et-Marne, mais qui existe toujours en Bretagne, où, comme jadis, on compte toujours des rouges et des blancs.

Où, vous voyez autour de vous des républicains pas tous de la même nuance, à coup sûr, mais tous fermement attachés au principe de la laïcité.

J'ai terminé, messieurs ; je laisse la parole à mes collègues, qui vous diront avec plus de chaleur et d'éloquence comment ils envisagent la situation présente ; mais qui ne parleront pas, je l'affirme, avec un cœur plus républicain.

Vous entendrez ensuite, monsieur le ministre, qui, avec son éloquence chaude et communicative et aussi avec son bon cœur et sa bonté bien connue vous dira ce que sont les hommes qui sont au gouvernement. Je suis certain à l'avance qu'il vous donnera pleine et entière satisfaction.

Je lève mon verre à la municipalité de Châteaulin et au vieux républicain sans peur et sans reproche qui se trouve à sa tête, à mon cher ami Halléguen, à mon vieux compagnon de lutte ! Je fais des vœux pour qu'aux élections prochaines tous se retrouvent à la mairie pour le plus grand bien des intérêts de la ville.

Vive Halléguen ! Vive Châteaulin ! Vive le Finistère ! Vive le ministre Dumesnil ! Vive la France ! Vive la République !

Cette lecture terminée, M. Lancien désire ardemment se joindre à ses collègues pour féliciter son ami Halléguen, de la distinction qu'il méritait pour services éminents et dévoués comme magistrat municipal et républicain. Devant le mouvement de recul du Bloc national, on doit s'unir plus que jamais pour assurer le triomphe de l'idée laïque et démocratique. La devise doit être : Rouges contre Blancs. Socialistes, radicaux et modérés doivent s'allier pour la victoire certaine. En terminant, le sympathique orateur dit ne pas douter du républicanisme du Sénat, auquel on peut donner confiance dans les votes futurs.

Discours du Ministre

Le ministre de la Marine se lève le dernier, aux applaudissements répétés de toute la salle.

Aimant la Bretagne de tout son cœur, dit-il, il a répondu avec plaisir à l'aimable invitation de la municipalité Châteaulinoise et des parlementaires républicains du département, et il encourage les rouges de Bretagne à continuer leur effort pour la réalisation du programme gouvernemental de laïcité et de paix qui sera certainement accompli.

Le ministre développe ensuite les points suivants : Liberté de conscience, l'Union, la Liberté, la Situation financière, la Paix, la Réaction, le Communisme.

Je viens dire ici ce que nous allons faire, mais ne plaider une cause qui n'a pas besoin de l'être devant le grand tribunal du peuple ; je viens demander des comptes à ceux si arrogants aujourd'hui, quand ils ont si peu travaillé hier. Nous sommes et nous voulons être, par votre volonté, des bâtisseurs en idéal, et matériellement, lorsque nous aurons déblayé les ruines.

Nous sommes venus avec un programme de liberté, de paix et de vie meilleure pour les hommes, et nous avons trouvé des ruines, un pays au bord de la faillite. Nous avons voulu punir les fraudeurs et faire que ce ne soit pas toujours, en matière d'impôts, les mêmes honnêtes gens qui paient. Nous avons commencé par voter une loi d'oubli, de pardon, celle d'amnistie.

La liberté ! C'est un titre que revendique le gouvernement d'aujourd'hui. Si nous la voulons pour nous nous la voulons aussi pour les autres et nous la donnons à nos adversaires.

Nous voulons la liberté de conscience absolue. Nous ne sommes ni des sectaires ni des intolérants. Jamais, ni par nos paroles ni par nos actes, nous n'avons outragé ni diminué la liberté de conscience d'un seul citoyen, quelle que soit sa religion. Nous voulons simplement la même liberté pour les croyants que pour les incroyants.

Si les premiers ont le droit de chercher à convaincre les foules pour les jeter au pied des vieux calvaires, nous avons, nous aussi, celui de placer ces foules debout sur les ruines des anciennes bastilles, de toutes les bastilles, celles de l'obscurantisme comme celles de l'argent.

Dans toutes les communes, cœur contre cœur, la main dans la main, républicains, faites l'union pour les élections prochaines, dans le respect les uns des autres, sans rien abandonner de vos convictions, faites les concessions nécessaires en pensant que la

victoire doit passer avant toutes les considérations secondaires.

Je suis venu chez vous par un jour de soleil et de neige. En descendant les routes sinueuses qui font de votre pays quelque chose de si doux, de si calme, de si noble, je voyais cette neige qui couvrait de son manteau blanc collines et vallées. La neige a fondu sous le soleil. Comparez-la à la résistance de certains partis, qui fondra sous votre action.

Le gouvernement qui travaille pour la France et la République, deux termes qui sont inséparables, appuyé sur une majorité confiante et sur la force profonde du pays, qui va chercher sa substance jusqu'au peuple, ira jusqu'au bout de son action. Nous ne céderons pas ; nous n'hésiterons pas ; le devoir est devant nous comme un but sur une haute cime. Si nous étions capables de fléchir, cela s'appellerait désertion.

Nous sommes à un poste de devoir, de combat, et je n'emploie point ce terme dans un sens de bataille entre les hommes, nous avons trop souffert de la guerre pour n'être pas de ceux qui ne veulent plus de cette guerre de masses qui déshonore le monde. Soyons rouges ou blancs, mais ne nous battons qu'à coups d'idées.

S'il est des hommes capables de prêcher la guerre civile comme les chouans le faisaient autrefois, laissons à ces hommes la responsabilité d'une pareille attitude. C'est à force de persuasion que nous arriverons à faire qu'un jour les grands destins de la démocratie se réalisent.

Quels sont ceux qui peuvent se plaindre de ne pas avoir la liberté, celle soumise à la déclaration des Droits de l'Homme ?

N'avons-nous pas donné la liberté syndicale complète, à laquelle tous avaient droit ; fait ce qu'il fallait pour que le fonctionnaire soit libre, en dépit de l'abominable campagne de ceux qui se sont affublés d'un masque démocratique ! Il était inadmissible que l'Etat se montrât le plus mauvais des patrons.

N'a-t-on pas donné à toutes les croyances la liberté ? Qui peut se plaindre d'avoir été brimé ? A-t-on jamais vu tracasser les ministres d'une religion qui n'étaient pas les ministres d'une réaction politique ? Est-on jamais intervenu près de ces prêtres des campagnes, vivant misérablement, exerçant sincèrement leur sacerdoce ? Ceux-là, je les salue très bas et j'en prie, moi l'incroyant, ceux qui peuvent attendre une consolation et espérer trouver une récompense dans l'au-delà, alors que je n'en trouve que dans la rude loi du devoir accompli.

Pouvons-nous admettre que l'on dise que le devoir est de ne pas obéir aux lois ? Pouvons-nous admettre que l'on tienne des propos capables de déterminer la guerre civile, que des hommes, au nom de la religion, que personne n'attaque, viennent prêcher la grève scolaire et semer des ferments de haine dans le cœur des enfants ?

C'est parce que nous avons permis aux ministres de tous les cultes de venir à l'école que nous sommes attaqués. Ce qui fait la force des partis de la réaction c'est leur mutisme et leur hypocrisie. Avant le 11 mai, on n'avait pas ses sentiments, on n'affichait pas ses croyances ; nous sommes heureux, aujourd'hui, de voir tomber les masques. On se compte ainsi. Devant nous, des masses nombreuses, mais n'ont-elles pas déjà été battues il y a quelques mois ?

La question la plus grave est celle de savoir dans quelles conditions nous ferons honneur à nos affaires.

On a rappelé, tout à l'heure, que pour la première fois depuis la guerre on avait présenté au Parlement un budget en équilibre complet. Nous voulions ainsi montrer au monde entier comment la France savait faire face à ses obligations.

Notre budget est de 34 milliards ; mais, c'est un budget sain ; il n'est plus à tiroirs, à petits coins poussiéreux. Sur 34 milliards, il y en a 20 qui sont consacrés à payer les arrérages des emprunts que les gouvernements précédents ont légués à notre époque.

C'est une lourde charge, mais pourquoi ? En 1917, j'étais rapporteur de la première loi instituant l'impôt sur le revenu ; j'ai dénoncé le danger. Votez-le, disais-je, vous le votez trop tard. Si, comme en Angleterre, on l'avait fait avant, bien avant, le moyen de perception ne nous eût pas manqué durant la guerre et nous n'eussions pas eu besoin de recourir continuellement aux emprunts.

Donc 20 milliards de dettes nous ont été légués. Restent 14 milliards. Voyez à quelles compressions nous avons dû nous livrer !

Nous voulons que chacun porte une part du poids compatible avec ses forces. Ceux qui sont les déserteurs de l'impôt sont aussi coupables que le déserteur qui devant l'ennemi jette son fusil ; ceux qui sur la misère des autres ont bâti des fortunes scandaleuses ; ceux qui par l'intermédiaire des banques étrangères vont payer les armes que les Boches forgent contre nous pour une revanche, ceux-là doivent être impitoyablement châtiés. C'est pourquoi des mesures rigoureuses sont envisagées. Il ne faut pas que sur les honnêtes gens se pose le fardeau dont les fraudeurs se soulagent.

En ce qui concerne la question de la paix, il est un homme à qui la France doit dès à présent la plus grande reconnaissance. Grâce à lui, l'œuvre accomplie depuis juin dernier, la France, amputée de ses forces les plus vives, a repris devant le monde sinon sa situation matérielle du moins toute sa situation morale.

Nous ne sommes plus à l'époque où les tribus barbares se battaient par goût de sang ; on ne peut plus, aujourd'hui se battre que pour défendre son foyer, son honneur.

Paix, pour que nos enfants soient moins malheureux.

L'œuvre que nous avons faite est imparfaite ; mais j'ai le droit de dire que le gouvernement élu du cartel des gauches peut se présenter devant le peuple en disant : « J'ai fait mon devoir ; que m'importent les mensonges et les injures que m'adressent des deux côtés la réaction sociale et l'arnache bolcheviste.

Dans les votes sur le budget de la France et sur la liberté de pensée ne les avez-vous pas vus réunis comme vous les avez vu mêler plus ou moins hypocritement leurs bulletins réactionnaires et communistes.

Bretons, vous qui êtes venus à la République, sans violence, mais avec une résolution farouche, opposez un front unique au sectarisme, à l'obscurantisme, aux forces d'églises ou d'argent.

La France républicaine est en marche, rien ne l'arrêtera, si vous le voulez.

A la fin de ce magistral discours, la salle est debout, acclamant M. Dumesnil et M. Herriot. La musique joue la "Marseillaise", que chantent aussi les assistants.

Pour terminer, le ministre remet les décorations suivantes :

Officiers de l'Instruction publique. — MM. Le Goff, adjoint au maire de Châteaulin ; Launay, conseiller d'arrondissement, à Châteaulin ; Michel, président de la délégation cantonale, président de la section de défense laïque, à Châteaulin.

Officiers d'Académie. — MM. Le Dilasser, conseiller général, à Huelgoat ; Hernigou, agent-voyer d'arrondissement, à Châteaulin.

Officiers du Mérite agricole. — MM. Bourvon, maire d'Argol ; L'Helgoualch, maire de Rosnoën.

Chevaliers du Mérite agricole. — MM. Mulguen, cultivateur à Telgruc ; Piriou, agent-voyer cantonal, directeur des travaux de la ville, à Châteaulin ; Le Bastard, meunier, à Collorec ; Le Jeune, à Kergloff ; Inal, cultivateur, à Rosnoën ; Rosmorduc, Le Stum, à Loeuffret ; Manach, à Motreff.

Médailles d'honneur des sapeurs-pompiers. — MM. Bignard, sous-lieutenant et Jaouen, sapeur, à Châteaulin.

Le ministre a quitté Châteaulin aussitôt, sensible à l'accueil qui lui avait été fait. De son côté, la population Châteaulinoise conservera de M. Dumesnil la meilleure impression et le meilleur souvenir.

A 16 h. 30, la musique des Equipages de la Flotte donnait un concert sur la place du Marché-Concert, devant un nombreux public, ravi par des morceaux choisis.

La fête avait débuté samedi soir par une soirée récréative par des amateurs de la ville au profit du Bureau de bienfaisance. Elle a eu, comme il fallait s'y attendre, le plus brillant succès. C'est aux applaudissements des spectateurs qui se pressaient dans la salle des fêtes que se sont déroulés les différents numéros d'un attrayant programme. Nous nous faisons l'interprète de tous pour adresser ici aux acteurs, actrices, chanteurs et chanteuses, sans oublier l'orchestre et les organisateurs, les plus vives félicitations.

Dimanche soir, un bal populaire, d'une tenue parfaite, réunissant de nombreux couples de danseurs et danseuses sous la halle au blé jusqu'à 3 h. du matin au milieu du plus grand entrain, aux sons entraînants d'un excellent orchestre, et clôturait dignement cette journée d'inauguration.

Dans la soirée des guirlandes d'ampoules électriques illuminaient la façade de l'hôtel de ville et son couronnement, son "phare", comme l'a dit le ministre.

M. Halléguen, maire de Châteaulin, nous prie de dire combien il a été touché des marques d'affection qui lui ont été témoignées de tous côtés à cette occasion et qu'il reporte l'honneur de lui a fait le ministre sur sa bonne ville de Châteaulin, à laquelle il est si profondément attaché.

Revue de la Semaine

Le problème de la sécurité

D'importants entretiens ont eu lieu au quai d'Orsay, ces jours derniers, au sujet du problème de la sécurité.

M. Herriot a successivement reçu M. Sheynsky, ministre des Affaires étrangères du gouvernement polonais ; M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie, lord Crewe, ambassadeur d'Angleterre en France et M. de Fleuriau, ambassadeur de France à Londres qui est venu, par deux fois, à Paris, chercher des instructions pour les conversations qu'il a en ce moment avec M. Chamberlain, ministre des Affaires étrangères du gouvernement britannique.

L'avance de l'heure

Le Journal Officiel a publié un décret aux termes duquel l'heure légale sera avancée de soixante minutes dans la nuit du quatre au cinq avril, à vingt-trois heures.

L'heure normale sera rétablie le trois octobre, à vingt-quatre heures.

La circulation dans Paris

En présence des multiples accidents causés sur les chaussées de Paris par les imprudences des chauffeurs d'automobiles, le préfet de la Seine a décidé de sevir contre le sans-gêne de ces individus.

A l'avenir, en cas d'accident de personnes, le préfet n'attendra plus le jugement du tribunal pour prendre une décision. Dans les huit jours, le permis de conduire sera retiré au chauffeur dont l'enquête aura établi la responsabilité.

D'autre part, M. Morain a décidé que les conducteurs de voitures publiques devront être âgés de vingt-et-un ans au lieu de vingt ans, pour les transport en commun, et dix-huit ans pour les taxi-autos.

En France

Les aviateurs Arrachard et Lemaitre, revenant de leur grand raid à travers l'Afrique, sont arrivés le vingt mars à Rabat. Trois jours après, ils étaient à Lyon et le vingt-quatre mars ils ont atterri à Villacoublay, terme et point de départ de leur magnifique randonnée.

M. Poincaré inaugurera, le vingt-neuf mars, à Bar-le-Duc, le monument aux héros de la Meuse. M. Maginot remettra des drapeaux à des sociétés d'anciens combattants.

M. Emile Roussel, ancien préfet de l'Aisne, a été élu sénateur de ce département par sept cent quarante voix contre cinq cent soixante-deux à M. Lenain, candidat du cartel des gauches. Il s'agissait de désigner un successeur au siège laissé vacant par la mort de M. Touron.

M. Léon Melchisedec, le célèbre chanteur de l'Opéra, qui avait pris sa retraite depuis quelques années, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Au Parlement

La Chambre a discuté, la semaine dernière, l'interpellation de M. Cazals relative à la déclaration des cardinaux et archevêques de France. Le même jour, la séance s'est déroulée dans un calme relatif. On a entendu un discours de M. Léon Bérard, qui a fait remonter la responsabilité de l'attitude actuelle des catholiques à la politique suivie depuis le 11 mai par le cartel des gauches.

De nombreux orateurs avaient été inscrits pour prendre aussi la parole. Mais M. Herriot coupa court à ces interventions et répondit le lendemain à l'interpellateur ainsi qu'à M. Léon Bérard. Son discours a soulevé des incidents très violents. Ayant opposé le christianisme d'aujourd'hui, qu'il a appelé le christianisme des banquiers, au christianisme des catacombes, toute l'opposition s'est levée et l'a sommé de retirer ces paroles. M. Herriot s'y est refusé. M. de La Ferronnays ayant insisté, une indescriptible mêlée se produisit, à l'issue de laquelle M. Painlevé qui présidait la séance a fait voter par la majorité la censure avec exclusion contre M. de La Ferronnays qui a été expulsé manu militari.

La séance a été plusieurs fois suspendue au cours de cette journée mémorable qui s'est terminée par l'ordre du jour de confiance déposé par M. Cazals au nom du cartel des gauches. Cet ordre du jour a réuni trois cent vingt-cinq voix.

La Chambre a discuté, dans ses séances du matin, le projet tendant à modifier le régime municipal de la ville de Paris.

Au Sénat, la Commission des finances a achevé l'examen du budget de 1925. Le rapport de M. Bérenger sera aussitôt imprimé et distribué de façon à ce que la Haute Assemblée puisse commencer la discussion générale de ce budget.

La Commission des finances l'a ramené à trente-deux milliards neuf cent soixante-quatre millions de recettes ; elle a réduit les dépenses à trente-deux milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions. L'excédent de recettes, quatre cent soixante-dix-huit millions, constituera le fonds de roulement dont la Trésorerie a besoin pour maintenir et améliorer le cours du franc.

De la loi de finances de la Chambre, la Commission du Sénat a conservé deux cent quinze articles ; elle a disjoint tous les autres articles qui avaient donné lieu, à la suite du vote de la Chambre, aux critiques les plus vives.

Le Sénat a voté le projet de loi relatif à la réorganisation du marché de La Villette.

La mort de Lord Curzon

Le marquis de Curzon, lord président du Conseil du Cabinet britannique, souffrant depuis quelque temps, est mort à Londres.

C'était une des personnalités les plus représentatives du parti conservateur. Il avait été longtemps ministre des Affaires étrangères, notamment sous le ministère Lloyd George.

Le Parlement Egyptien

La nouvelle Chambre égyptienne a été inaugurée le 23 mars par un discours du roi Fuad. Cette Chambre a procédé ensuite à l'élection de son président. Zaghloul pacha, chef de l'opposition, ancien premier ministre, ayant été élu, le ministre Zivar pacha a offert sa démission au roi qui a refusé de l'accepter.

En conséquence, le Parlement a été de nouveau dissous, après quelques heures seulement d'existence.

A l'Etranger

Un tornado a dévasté les Etats de l'Illinois, de l'Indiana et du Missouri, aux Etats-Unis. Plusieurs agglomérations importantes ont été entièrement détruites. Le nombre des morts a dépassé huit cent et celui des blessés trois mille.

Le feu a détruit en partie la ville de Palmbeach, la célèbre station d'hiver américaine. Il y a eu un mort et de nombreux blessés.

Le maréchal Frenck a dû subir une grave opération ces jours derniers. Son état est aujourd'hui satisfaisant.

On mande de Tiflis qu'un avion portant cinq passagers, dont trois personnalités soviétiques importantes, s'est écrasé en flammes ; les personnes qui le montaient ont été carbonisées.

Un gigantesque incendie ayant pris naissance à Tokio, dans les quartiers nord de la ville, a détruit plus de trois mille maisons. Les troupes démolirent des pâtés entiers d'immeubles pour circonscrire le sinistre. De malheureux habitants, emportant les quelques rares objets qu'ils ont pu arracher aux flammes, ont reflué vers les quartiers sud pour y chercher un refuge. Vingt mille personnes sont sans abri.

Un message de Baltimore au New York Herald, annonce que Mme Sarah Eshaeiski a célébré, dernièrement, son cent septième anniversaire. Son époux, M. Isaac Eshaeiski, est âgé actuellement de cent neuf ans.

LE CHÈQUE-CONTRIBUTIONS

Les chèques-contributions sont mis à la disposition du public à partir du 20 mars, jusqu'à une date qui ne pourra dépasser le 20 avril.

Chacun pourra en acheter à sa volonté dans tous les guichets du Trésor, des Banques, des bureaux de poste, etc.

Ces chèques-contributions sont de 4 types comportant chacun un même escompte de cinq francs par cent francs.

Lechéquede 100 fr. est remis au prix de 95 fr.
— 500 fr. — — — 475 fr.
— 1.000 fr. — — — 950 fr.
— 10.000 fr. — — — 9.500 fr.

Les chèques-contributions serviront à payer les contributions directes (Impôts sur le revenu, contributions directes proprement dites et taxes assimilées), dont les rôles sont postérieurs au 31 Janvier 1925. Ils seront acceptés par le percepteur pour la valeur inscrite sur le chèque. Le contribuable réalisera donc un bénéfice de 5 fr. pour 100 francs d'impôts puisqu'il aura décaissé, en fait, 95 francs et que le Percepteur lui donnera contre remise du chèque, quittance de 100 francs.

L'opération se présente pour le contribuable sous forme d'une véritable réduction de ses impôts. Son bénéfice sera d'autant plus rapide que l'Administration enverra plus vite les avertissements. Or, toutes les mesures ont été prises pour que l'envoi des rôles suive immédiatement le vote du budget.

Si l'intéressé a acheté plus de chèques-contributions qu'il n'a d'impôts à acquitter il pourra en attendre le remboursement en espèces fixé au 1^{er} Juillet 1926. Il pourra, s'il le préfère, les céder. Le chèque-contributions est en effet libellé au porteur ou à ordre. S'il est au porteur, il peut être cédé de la main à la main, sans aucune formalité. S'il est à ordre, il suffit que le possesseur du chèque l'endosse, c'est-à-dire appose purement et simplement sa signature au verso du chèque.

Chronique Locale

M. Damey, président du tribunal civil de Châteaulin, est nommé président à Morlaix.

Tout en félicitant M. Damey de cet avancement, nous regrettons avec nos concitoyens son départ de notre ville où il était depuis 12 ans et où il s'était acquis toutes les sympathies, en même temps que l'estime générale comme magistrat.

Le départ de Mme Damey, déléguée cantonale, sera aussi une perte pour nos écoles publiques qui pouvaient compter sur son concours dévoué aux œuvres post-scolaires, et pour la section locale des Pupilles de la Nation dont elle était la vice-présidente.

Nos meilleurs vœux accompagnent M. et Mme Damey dans leur nouvelle résidence.

Marché du 26 Mars 1925 :

Beurre, prix moyen du kilog., 15 fr. 75.
Œufs, prix moyen de la douzaine, 3 fr.
Pommes de terre, les 50 kilog., 15 fr.
Foin, les 500 kilog., 180 fr.
Paille, les 500 kilog., 100 fr.
Cidre, la barrique, 115 fr.
Prix du kilog. de viande de boucherie Bœuf, 7 fr. 50 ; Vache, 7 fr. ; Veau, 9 fr. ; Mouton, 12 fr. 00 ; Porc, 8 fr. 25.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHATEAULIN

Chasse sur terrain gardé. — Louis-Marie Goëc, 63 ans, débitant à Gourin, est condamné à 25 fr. d'amende et à un franc de dommages-intérêts pour avoir chassé avec chien et fusil, le 14 novembre 1924, sur les dépendances de la ferme de Goarem-ar-Boulch, en Saint-Hernin, dont le droit de chasse appartient à M. Laurus, industriel à Gourin.

Trafic d'or. — François-Louis Poignonec, 31 ans, commerçant à Spézet, et son frère Pierre-Louis Poignonec, cultivateur à Saint-Hernin, sont poursuivis pour avoir en 1922, 1923 et 1924, dans les communes de Spézet, Saint-Hernin et Cléden-Poher, acheté ou tenté d'acheter des pièces d'or à prix supérieur à leur valeur légale. Dans les mêmes circonstances de temps et de lieux, les dénommés ci-après ont vendu des pièces d'or à un prix supérieur à leur valeur légale : Pierre Derrien, 48 ans, cultivateur au Cortel en Cléden-Poher ; Thérèse Auffret, femme Lévêze, 66 ans, ménagère à Spézet ; Marie-Françoise Le Guen, veuve Milbeau, 39 ans, commerçante à Saint-Hernin ; Yves Daniel, 63 ans, journalier à Spézet ; Marie-Joséphine-Louise Ménez, femme Benjamin, 48 ans, cultivatrice à Kerbarre, en Saint-Hernin. Les condamnations suivantes ont été prononcées : François Poignonec, 3 mois de prison et 2000 fr. d'amende ; Pierre Poignonec, un mois de prison, avec sursis et 900 fr. d'amende ; Pierre Derrien, 500 fr. d'amende ; Thérèse Auffret et Marie-Françoise Le Guen, 16 fr. d'amende chacune ; Marie-Joséphine Ménez et Yves Daniel, 100 fr. d'amende chacun.

Violences et voies de fait. — Yves-Jean Cloarec, 36 ans, journalier à Landeleau, a, à Lennon, le 16 janvier 1925, volontairement exercé des violences et voies de fait sur la personne de Jeanne-Marie Piriou, femme Guiffant. Des renseignements défavorables sont fournis sur Cloarec, qui est gratifié de 2 mois de boîte.

Coups et blessures. — Jean-Louis Yaouanc, 25 ans, cultivateur à Kérioret, en Plonévez-du-Faou, en revenant d'une noce, le 3 février, vers 11 h. du soir, a volontairement porté des coups et fait des blessures à son voisin Louis Kéruzoré. 16 fr. d'amende.

ECHOS DE L'ARRONDISSEMENT

Ont été nommés chevaliers du Mérite agricole : MM. Le Jeune, cultivateur à Kergloff ; Jean Le Stum, cultivateur à Lannédern.

Itinéraire des cylindres à vapeur, semaine du 30 mars au 5 avril :

Huelgoat. — Cylindre n° 2, chemin de G. C. n° 9 a, entre le chemin de G. C. n° 14 a et Pont-Traël.
Châteauneuf. — Cylindre n° 14 ; chemin de G. C. n° 48, entre Plonévez-du-Faou et Collorec (kilom. 22 au Kilom. 25).

Crozon. — Cylindre n° 15. — Achèvement du chemin de G. C. n° 55 a-1, entre le chemin de G. C. n° 8, entre Tal-ar-Groas et Crozon, aux environs de Saint-Guérolé.

SAINT-RIVOAL. — La section de Saint-Rivoal est détachée de Brasparts et formera désormais une commune autonome.

Un remède souverain

Toute-puissante pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique, la Poudre Louis Legras n'est pas moins recommandable pour prévenir et enrayer les complications qui proviennent de la bronchite. La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu coûteux.

Une boîte est expédiée contre mandat de 3 fr. 50 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris. r. c. Seine 65463.

TUBERCULEUX BRONCHITEUX
Chroniques
facilement, chéris,
à peu de frais Guéris par l'Ellixir de Revulsifs Dupeyroux,
Méthode gratis et franco sur demande au Dr DUPEYROUX,
5, Square de Messine, 5, Paris, avec attestations
et Questionnaire pour Consultation Gratuite.

CHICOREE LEROUX

s'impose par sa qualité

ORCHIES (Nord)

Etudes de M^e RAYMOND DELAPORTE, Docteur en Droit, Avoué à Châteaulin et de M^e GUIRRIC, Notaire à Châteauneuf-du-Faou.

VENTE D'IMMEUBLES

PAR LICITATION

Le Samedi vingt-cinq Avril prochain mil neuf cent vingt-cinq, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication des immeubles ci-après désignés en un lot comme suit et sur la mise à prix suivante :

Au lieu de Bizernic

En la commune de Châteauneuf-du-Faou canton dudit Arrondissement de Châteaulin (Finistère)

1^o Une usine empruntant l'eau du canal de Nantes à Brest et servant à produire l'énergie électrique, comprenant prise d'eau, canal de fuite et un bâtiment construits sur les dépendances du domaine de l'Etat. — Le bâtiment, construit en pierres et couvert en ardoises, est composé de deux chambres à eau, d'un rez-de-chaussée, un étage avec grenier au-dessus.

Ladite usine sera vendue avec toutes les installations existantes et les accessoires en dépendant, tels que deux turbines, un régulateur, deux dynamos, un tableau, appareils de transmission, vannes, les installations de lignes électriques telles qu'elles se comportent maintenant, les contrats de concession communale de distribution d'énergie électrique ainsi que la clientèle et l'achalandage et en général l'affaire telle qu'elle existe actuellement ;

2^o Un petit terrain aux dépendances de l'écluse de Bizernic, d'une contenance de 12 ares 33 centiares, porté au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 40 et 44 de la section F 1 ;

Mise à Prix : Quatre vingt-dix mille francs, ci... 90.000 Fr.

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Châteaulin, à la date du 10 mars 1925, enregistré.

Sur la requête présentée par :

1^o Monsieur Yves Le Coquil, docteur médecin demeurant à Châteauneuf-du-Faou, ayant pour avoué M^e Raymond DELAPORTE, demeurant sur la Plaine à Châteaulin,

Et :

2^o Mme Joséphine Cojean, sans profession demeurant à Châteauneuf-du-Faou, agissant en sa qualité de tutrice de la mineure Suzanne-Mary Le Coquil, ayant pour avoué M^e LAFOLIE, demeurant aussi à Châteaulin.

L'adjudication aura lieu en présence de Mme Silvie Lamouroux veuve de M. Ernest Geffroy, demeurant à Rennes, 3, rue de Volvire, en sa qualité de subrogée-tutrice de la mineure Le Coquil sus-nommée.

Et aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e GUIRRIC, notaire commis et déposé en son étude en la ville de Châteauneuf-du-Faou, où toute personne peut en prendre connaissance. Châteaulin, le 24 Mars 1925.

R. DELAPORTE.

Docteur en droit, Avoué.

Enregistré à Châteaulin, le vingt-quatre Mars mil neuf cent vingt-cinq. Folio 70 Case 19. Regu trois francs soixante centimes.

AUTRET.

Etudes de M^e M. LAUNAY, avoué-licencié à Châteaulin et de M^e LANCIEN, Licencié en droit, notaire à Carhaix.

VENTE D'IMMEUBLES

PAR LICITATION

Le Dimanche 26

Avril 1925, à 2 heures du soir, en l'étude et par le ministère de M^e LANCIEN, notaire à Carhaix, il sera procédé à la vente par licitation en trois lots des immeubles ci-dessous désignés et sur les mises à prix suivantes :

En la Ville de Carhaix

Près l'Avenue de la Gare

1^{er} Lot. — UNE MAISON D'HABITATION comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces et un cabinet à

l'étage et au-dessus deux pièces et un cabinet mansardés. Cour avec puits et lavoir cimenté. Vaste hangar en maçonnerie sous ardoises.

Mise à prix : Trente-cinq mille francs, ci. 35000 fr.

2° Lot. — UNE MAISON D'HABITATION DOUBLE, élevée sur cave et comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces et un cabinet à l'étage et au-dessus quatre pièces et un cabinet mansardés.

Mise à prix : Trente-six mille francs, ci. 36000 fr.

3° Lot. — UN JARDIN de quatre cent vingt mètres carrés environ, figurant au cadastre sous le N° 395 p: section unique.

Mise à prix : Trois mille francs, ci. 3000 fr.

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Châteaulin, le 23 Décembre 1924, enregistré.

Sur requête présentée par :

1° Mlle Louise Ricou, célibataire majeure, employée de commerce à Saint-Brieuc; 2° M. François Ricou, célibataire majeur, employé de commerce, demeurant à Morlaix, ayant pour avoué M. LAUNAY.

Et :

M. Yves Ricou, époux d'Elisabeth Urvoas, minotier, demeurant au moulin d'Argent, en la commune de Locmaria-Berrien agissant en sa qualité de tuteur ad-hoc des mineurs Lucie Ricou et Albert Ricou, en opposition d'intérêts avec Louise Ricou leur tutrice.

Ayant pour avoué M. M. PRAT.

L'adjudication se fera au jour lieu et heure ci-dessus indiqués et sur cahier des charges dressé par M. LANCINI, notaire commis et déposé en son étude où toute personne peut en prendre connaissance.

En présence de M. Pierre Fer, époux de Mme Marie-Louise Coignard, cultivateur demeurant au Hellas, au Locmaria-Berrien, subrogé-tuteur des mineurs intéressés on lui dûment appelé.

Châteaulin, le 25 Mars 1925.

M. LAUNAY.

Enregistré à Châteaulin, le Mars mil neuf cent vingt-cinq, folio case Reçu trois francs 60 centimes.

AUTRET.

Etude de M. Marcel PRAT, Docteur en droit, Avoué, rue de la Plaine à Châteaulin.

Assistance Judiciaire
Décision du 22 Octobre 1924

Séparation de corps

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Châteaulin, le 3 février 1925, enregistré et signifié.

Entre :

Mme Marie-Joséphine Guillaume, épouse de M. Trémeur Baler, journalière demeurant à Carhaix.

Et :

M. Trémeur Baler, époux de Mme Marie-Joséphine Guillaume sus-nommée, menuisier, demeurant à Carhaix.

Il appert que la séparation de corps a été prononcée d'entre les époux à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait,

M. PRAT.

Etude de M. Marcel PRAT, Docteur en droit, Avoué, rue de la Plaine, à Châteaulin.

Assistance Judiciaire
Décision du 8 février 1922

DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Châteaulin, le 4 novembre 1924, enregistré et signifié.

Entre :

Mme Marguerite Rolland, épouse de M. Eugène-Auguste Le Sech, journalier demeurant à Port-Launay.

Et :

M. Eugène-Auguste Le Sech, époux de Marguerite Rolland, journalier demeurant à Port-Launay, précédemment, et actuellement à Angers, 25, rue St-Lazare. Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait,

M. PRAT.

Etude de M. Marcel PRAT, Docteur en droit, Avoué, rue de la Plaine, à Châteaulin.

Assistance Judiciaire
Décision du 21 Novembre 1923

DIVORCE

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de

Châteaulin, le 3 février 1925, enregistré et signifié.

Entre :

Mme Marie-René-Agathe Fonck, épouse de M. Charles-Eugène Cléro, ménagère, demeurant à Châteaulin-sous-Bagneux 5, allée des Chalets.

Et :

M. Charles-Eugène Cléro, époux de Marie-Rose-Agathe Fonck, mécanicien, demeurant à Toul-fil, en Plonévez-Porzay. Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait :

M. PRAT.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de Châteaulin en date du 18 mars 1925, enregistrée.

Etudes de M. BELZ, avoué à Morlaix et de M. MERCIER, notaire à Châteaulin, gérant de l'étude de Plomodiern.

VENTE

Par suite de liquidation judiciaire

En l'étude de feu M. LE DOARÉ, notaire à Plomodiern, et par le ministère de M. MERCIER, notaire à Châteaulin, gérant de l'étude de feu M. LE DOARÉ.

Le Mardi 31 Mars 1925

A 14 heures

DE :

En la commune de Plomodiern

Premier lot. — La nue-propriété d'une maison d'habitation sise au bourg, rez-de-chaussée, étage et mansardés; grange derrière la maison, cour.

Mise à prix : 15.000 fr.

2° Lot. — AU BOURG. Nue-propriété d'une parcelle de terre labourable, dite Jardin Coz, contenance 12 a 64 centiares.

Mise à prix : 6.000 fr.

3° Lot. — A PROXIMITÉ DE LA GARE. Nue-propriété d'une parcelle de terre labourable, dite Kréach-Kéraléon, contenance 13 ares 47 centiares.

Mise à prix : 2.000 fr.

4° Lot. — AUX DÉPENDANCES DE KERGOUSQUET. — La nue-propriété d'une parcelle de terre, dite Ar-pradic, contenance 15 ares 64 centiares.

Mise à prix : 1.500 fr.

5° Lot. — AUX DÉPENDANCES DU BOURG. — La nue-propriété d'un pré Goarem-Vian, contenance 34 ares 63 centiares.

Mise à prix : 3.000 fr.

6° Lot. — AUX DÉPENDANCES DU BOURG. — La nue-propriété d'une parcelle sous landes Marrou-coz, contenance 81 ares 41 centiares.

Mise à prix : 1.000 fr.

7° Lot. — DÉPENDANCES DE KERGOUSQUET. — Une propriété d'une parcelle de terre la bourable, Mar-Coz, contenance 39 ares 26 ares.

Mise à prix : 3.000 fr.

8° Lot. — DÉPENDANCE KERGOUSQUET. — Nue propriété d'une parcelle de terre labourable, Mar-coz, 37 ares 31 centiares.

Mise à prix : 3.000 fr.

9° et dernier Lot. — En toute propriété. — AUX DÉPENDANCES DE KERVEN-NEC. — Une parcelle sous bruyère, 1 hectare 65 ares 13 centiares

Mise à prix : 1.000 fr.

L'Avoué poursuivant, BELZ.

Etude de M. Emile LANCINI, notaire à Carhaix

Vente par Adjudication Volontaire

Le Dimanche 19 Avril 1925, à 2 h.

De divers Immeubles

EN 4 LOTS

Situés aux dépendances de la ville de Carhaix et en la commune de Plouguer. Le tout libre de location au 29 Septembre 1925.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour l'adjudication.

Etude de M. LE GUYADER-DESPREES, Notaire à Châteaulin.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ville de Châteaulin

Grand'Rue n° 40

Une Maison d'habitation

Comprenant :

Au rez-de-chaussée Magasin à usage de Débit de boissons et d'Épiceries et grande cuisine : au premier étage, deux pièces et cabinet, grenier au-dessus.

Derrière grande Maison avec façade sur le Champ de Foire et comprenant au rez-de-chaussée, une pièce à usage de Débit et deux pièces à l'étage.

Grandes caves sous la maison, Pompe dans la cave.

Entrée en jouissance par mains au 29 Septembre prochain

Pour tous renseignements, s'adresser à M. LE GUYADER-DESPREES, Notaire.

(3-3)

Etude de M. LE GUYADER-DESPREES, Notaire à Châteaulin

ADJUDICATION VOLONTAIRE

EN L'ETUDE

LE JEUDI 9 AVRIL

à 2 heures

Au lieu de GUILLY-GLAZ

EN PORT-LAUNAY

UNE PROPRIÉTÉ

Comprenant Maison construite en pierres, couverte en ardoises, comprenant deux grandes pièces au rez-de-chaussée, et une grande pièce en appentis derrière la maison, deux pièces et cabinet au premier étage, grenier au-dessus.

Ecurie et jardin d'une contenance de 18 ares environ, planté de pommiers en plein rapport.

Mise à prix : 30.000 Fr.

Entrée en jouissance immédiate

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude. (2-3)

Etude de M. MERCIER, Notaire à Châteaulin

ADJUDICATION VOLONTAIRE

LE JEUDI 16 AVRIL

A 2 heures en l'Etude

PREMIER LOT

A CHATEAULIN, rue Notre-Dame, n° 18 MAISON à usage de commerce et d'habitation élevée de rez-de-chaussée, étage et grenier, cour et crèche.

Mise à prix : 17.000 fr.

DEUXIÈME LOT

A CHATEAULIN, AU LIEU DE ROSTOMIC MAISON élevée de rez-de-chaussée et étage, crèche.

Mise à prix : 5.000 fr.

S'adresser à l'étude. (2-3)

Etude de M. René MERCIER, Notaire à Châteaulin

A VENDRE

MAISON sise à Châteaulin, rue Fenigan, n° 5, élevée de rez-de-chaussée, 2 étages et grenier, cour, appentis dans la cour.

S'adresser à l'étude. (2-2)

Tribunal de Commerce de Châteaulin

Faillite MORVAN

Les créanciers du sieur MORVAN, Ernest, pharmacien à Huelgoat, sont invités à se rendre le mardi trente-et-un Mars 1925, à 10 heures, au Tribunal de Châteaulin pour, conformément à l'article 519 du code de commerce, recevoir et arrêter le compte de la gestion de M. BODENES, syndic et délibérer sur l'excusabilité du débiteur.

Le Greffier du Tribunal, ANTHONY.

COMMUNE DE TELGRUC

TRAVAUX A ENTREPRENDRE

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 18 Avril, 14 heures, à la Mairie de Telgruc, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées, des

Travaux de Construction d'une Classe à l'Ecole des Filles

Le montant du devis s'élève à 25.259 Fr.

Prendre connaissance des devis, cahier des charges et plans à la Mairie de Telgruc.

Cession de fonds de commerce

Suivant acte au rapport de M. LE BOULCH, notaire à Plonévez-du-Faou, du 8 mars 1925, enregistré, M. Mathias Collobert, époux de Mme Marie Cloarec, charbon, demeurant au bourg de Landeleau, a vendu à M. Jean-Louis Jaffrennou, époux de Mme Jeanne-Yvonne Jaouen, charbon, demeurant à Huelgoat, le fonds de commerce de charbonnage qu'il exploite au bourg de Landeleau avec tout l'outillage, le matériel et les provisions de bois en dépendant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, au plus tard, dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion du présent avis, en l'étude du dit M. LE BOULCH, à Plonévez-du-Faou, ou domicile est élu.

Pour deuxième insertion,

F. LE BOULCH.

BONNE VACHERIE

2 chevaux, 20 vaches, 280 litres à 1.40, boutique pour commerce. Habitation superbe. Loyer 1300 fr. avec 70.000 fr. Chemin, 77, rue Réaumur, PARIS.

A céder après fortune

FERME-LAITERIE

près Paris, belle installation. Eau, gaz, élect. Maison de Maitres, 6 pièces, jardin dépendances. La cession comprend : 21 vaches laitières, 1 taureau, 2 chevaux, voitures diverses. Petit matériel de culture, culture et luzernes à volonté, lait vendu 1.40 le litre. On traite avec 70.000 fr. Ecrire à MM. LAGELIN & RAPIN, 58, rue des Petites-Ecuries, PARIS (X^e Arr.)

POUR NE PAS TOUSSER

Cette brusque température a tendance à se maintenir, elle est dangereuse et peut occasionner de graves complications, partout, en tramway, au théâtre, dans la rue, on n'entend que tousseteurs. Méfiez-vous bien de ce froid, préservez vos bronches par l'emploi des bons résineux au miel des Vosges du père Antonio. Si vous en sucez, jamais vous ne tousserez, c'est supérieur à tout; mais méfiez-vous des contrefaçons qui existent dans la région. Sur tout n'achetez pas sur le marché, vous êtes trompé, adressez-vous à Châteaulin, chez M. RIOU, buraliste, place du Marché; Prix : la grande boîte, 230 gr. brut, 4 fr. 50 1/2 boîte, 2 fr. 50.

Nos Parlementaires

par Louis DAMON

Un livre qui fait sensation dans le monde politique.

En vente chez HENRY GOULET, 5, rue Lemerrier, PARIS. — Prix : 7 fr. 50. (4-5)

PARIS-BRODERIE

vous OFFRE

dans son N° du 15 Mars

le Bon-Prime

d'un Napperon

"Fleurs de Pommier"

à exécuter au choix :

EN BRODERIE BLANCHE

EN GROSSE BRODERIE

OU EN COULEUR

(Peint au Pochoir)

En vente partout Le N° 1.25

AGENCE D'AUTOMOBILES

(Maison fondée en 1892)

LOCATION D'AUTOMOBILES

Agence exclusive

CITROEN — BERLIET

U. L'HONORÉ

Atelier

pour toutes

réparations

Pneumatiques

Dunlop-Goodrich

Michelin

Mécanicien

Spécialiste de la FORD

Vente — Achat

Echange

CHATEAULIN (Finistère)

TRAVAIL SOIGNÉ ET GARANTI

Magasin : 2, quai de Brest — Garage et Atelier, rue des Ecoles

Téléphone 12.

ELIXIR ANGELO

VIEILLE LIQUEUR

SAUMUR

Représentant : M. KERBRIAND-POSTIC à Châteaulin

HYGIÈNE DE L'ENFANCE

Le Sirop FÉRET

ANTITOQUE

fortifiant et dépuratif aux principes extraits des plantes marines de l'Océan. Ce sirop d'un goût délicieux est le plus puissant fortifiant que l'on puisse donner aux enfants. — « Il remplace avec avantage les émulsions, les huiles de foie de morue, le sirop de Portal, le sirop de Raifort iodé, etc. Ses propriétés dépuratives, jointes aux principes éminemment reconstituants qu'il renferme, le font administrer toujours avec succès aux enfants atteints de gourme, toque, « croûtes de lait », glandes, humeurs, faiblesse après rougeole, coqueluche, etc...

Mme ALLIER

Chirurgien-Dentiste (près de la gare)

A QUIMPER

22, rue du Pont-Firmin, 22

Lundi, Mercredi, Samedi

et sur rendez-vous.

Téléphone 2.25.



Fordson

LE TRACTEUR UNIVERSEL

Ford

LA VOITURE UNIVERSELLE

Garage VIENOT

CHATEAULIN

Agence régionale des Automobiles 'PEUGEOT', 'FORD' et des Tracteurs Agricoles 'FORDSON'

Réparations de voitures et camions de toutes marques.

Moteurs Agricoles JAPY.

LOCATIONS D'AUTOMOBILES, CAMIONNETTE ET CAMION.

Stocks : MICHELIN, MAGONDEAUX, MOBILOIL.

Téléphone 28.

Télégramme VIENOT CHATEAULIN